

Communiqué

Covid-19 – n° 19

Gratuité des loyers pour les clubs sportifs

La Ville renonce aux loyers perçus auprès des clubs et associations sportives durant la crise liée au Covid-19. Elle souhaite, par ce geste, marquer son soutien aux acteurs qui mettent en valeur « Lausanne la Sportive ».

La Ville compte près de 300 clubs et associations sportives qui offrent un encadrement de qualité à plus de 30'000 licenciés. Comme de nombreux secteurs d'activité, le monde du sport souffre de la situation liée au Covid-19. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de renoncer aux loyers perçus par le Service des sports, que ce soit pour les terrains, courts de tennis, boulodromes, dojos, locaux et salles, ou encore buvettes ou restaurants. Par cette mesure, la Municipalité tient à marquer son soutien à un tissu sportif qui a forgé l'identité de « Lausanne la Sportive ».

Cette décision concerne les mois de mars et avril. Elle pourrait être prolongée suivant les mesures spéciales que pourraient prendre la Confédération ou le Canton de Vaud.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 79 442 57 77**
- **Patrice Iseli, chef du service des Sports, tél. +41 79 217 54 24**

Lausanne, le 29 avril 2020